

Contrôle du temps de travail 2019 de la commission paritaire nationale de la branche de l'isolation

Nom:
Prénom:
Année de naissance:
Droits aux vacances:
Employé du:
Au:

- V= vacances (8 h. / jour)
 - JF= Jours fériés (8 h. / jour)
 - SM/C= Service militaire/ protection civile(8 h. / jour)
 - M= Maladie (8 h. / jour)
 - JC= Jour de compensation (-)
 - A= Accident (8 h. / jour)
 - HM= Heures manquées (-)
 - AA= Autres absences (selon l'art. 38 et suiv)
- Les absences à la journée entière doivent être enregistrées à raison de 8,0

Avril	Sem. 14							Sem. 15							Sem. 16							Sem. 17							Sem. 18	Total	Total avril			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		30	Calculé jan.-avril	Théorique calculé jan.-avril	Comparaison +/- avril + solde
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																															1+2+3+4+6		
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																															Jours théoriques avril 22		
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																															Heures théoriques avril 176		
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																	
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																	
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																															688		

Mai	Sem. 18						Sem. 19						Sem. 20						Sem. 21						Sem. 22					Total	Total mai				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		30	31	Calculé jan.-mai	Théorique calculé jan.-mai	Comparaison +/- mai + solde
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6		
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																Jours théoriques mai 23		
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																Heures théoriques mai 184		
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																		
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																		
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																872		

Juin	Sem. 22			Sem. 23						Sem. 24						Sem. 25						Sem. 26						Total	Total juin					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27		28	29	30	Calculé jan.-juin	Théorique calculé jan.-juin	Comparaison +/- juin + solde
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																															1+2+3+4+6		
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																															Jours théoriques juin 20		
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																															Heures théoriques juin 160		
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																	
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																	
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																															1032		

Contrôle du temps de travail 2019 de la commission paritaire nationale de la branche de l'isolation

Nom:
Prénom:
Année de naissance:
Droits aux vacances:
Employé du:
Au:

- V= vacances (8 h. / jour)
 - JF= Jours fériés (8 h. / jour)
 - SM/C= Service militaire/ protection civile(8 h. / jour)
 - M= Maladie (8 h. / jour)
 - JC= Jour de compensation (-)
 - A= Accident (8 h. / jour)
 - HM= Heures manquées (-)
 - AA= Autres absences (selon l'art. 38 et suiv)
- Les absences à la journée entière doivent être enregistrées à raison de 8,0

Juillet	Sem. 27							Sem. 28							Sem. 29							Sem. 30							Sem. 31		Total	Total juillet								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						31				
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6							
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																	Jours théoriques juillet						
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																	Heures théoriques juillet						
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																							
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																							
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																	Calculé jan.-juillet	Théorique calculé jan.-juillet	Comparaison +/- juillet + solde	1216			

Août	Sem. 31					Sem. 32					Sem. 33					Sem. 34					Sem. 35					Total	Total août													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25						26	27	28	29	30	31				
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6							
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																	Jours théoriques août						
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																	Heures théoriques août						
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																							
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																							
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																	Calculé jan.-août	Théorique calculé jan.-août	Comparaison +/- août + solde	1392			

Septembre	Sem. 35		Sem. 36							Sem. 37							Sem. 38							Sem. 39							Total	Total septembre								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30										
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6							
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																	Jours théoriques sept.						
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																	Heures théoriques sept.						
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																							
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																							
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																	Calculé jan.-sept.	Théorique calculé jan.-sept.	Comparaison +/- sept. + solde	1560			

Contrôle du temps de travail 2019 de la commission paritaire nationale de la branche de l'isolation

Nom:
Prénom:
Année de naissance:
Droits aux vacances:
Employé du:
Au:

- V= vacances (8 h. / jour)
- JF= Jours fériés (8 h. / jour)
- SM/C= Service militaire/ protection civile(8 h. / jour)
- M= Maladie (8 h. / jour)
- JC= Jour de compensation (-)
- A= Accident (8 h. / jour)
- HM= Heures manquées (-)

AA= Autres absences (selon l'art. 38 et suiv)
Les absences à la journée entière doivent être enregistrées à raison de 8,0

Octobre	Sem. 40							Sem. 41							Sem. 42							Sem. 43							Sem. 44							Total	Total octobre			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6			Jours théoriques octobre				
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																23			Heures théoriques oct.				
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																184							
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																							
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																Calculé jan.-oct.	Théorique calculé jan.-oct.	Comparaison +/- oct.+ solde					
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																1744							

Novembre	Sem. 44				Sem. 45							Sem. 46							Sem. 47							Sem. 48							Total	Total novembre				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6			Jours théoriques nov.		
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																21			Heures théoriques nov.		
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																168					
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																					
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																Calculé jan.-nov.	Théorique calculé jan.-nov.	Comparaison +/- nov.+ solde			
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																1912					

Décembre	Sem. 48		Sem. 49							Sem. 50							Sem. 51							Sem. 52							Total	Total décembre						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						31		
1	Heures à créditer de 06h00 à 20h00																																1+2+3+4+6			Jours théoriques 2019		
2	Travail du samedi de 16h00 à 20h00																																22			Jours théoriques déc.		
3	Heures effectivement travaillées de 20h00 à 23h00																																176			Heures théoriques déc.		
4	Heures effectivement travaillées de 23h00 à 06h00																																					
5	Total hebdomadaire (à partir de la position 1)																																Calculé jan.-déc. incl. supplément en temps 7	Théorique calculé jan.-déc.	Comparaison +/- jan.-déc. incl. supplément en temps 7			
6	Supplément en temps Dim, jours fériés = +100%																																2088					
7	Supplément en temps sur travail de nuit = moins de 25 nuits (position 4) par année civile = 50% Plus de 25 nuits (position 4) par année civile = 10%																																2088*					
8	Temps de travail annuel selon l'art. 28.2 CCT																																					